



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1996/115
6 mars 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante-deuxième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS
ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Note verbale datée du 20 novembre 1995,
adressée au Centre pour les droits de l'homme par la Mission permanente
de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Centre pour les droits de l'homme et a l'honneur de lui transmettre, ci-joint, les commentaires du Gouvernement iraquien sur le rapport (E/CN.4/1995/56) de M. Max van der Stoel, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en Iraq. Ce rapport a été présenté à la cinquante et unième session de la Commission.

La Mission permanente saurait gré au Centre pour les droits de l'homme de faire distribuer le texte de ces commentaires comme document officiel de la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 10 de l'ordre du jour 1/.

1/ Le texte en question figure dans le document de l'Assemblée générale publié sous la cote A/50/471, qui sera mis à la disposition des participants.